



**COMMUNIQUE MUNICIPAL N° 2024 /CST/C-MAK/SPN/2024 DU 22 MAI 2026 PORTANT
ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE L'APPEL D'OFFRE N°002/AONO /C-MAK/CIPM/ 2026
DU 30 JANVIER 2026 RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) FORAGES POSITIFS
EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE, FINANCEMENT MINDDEVEL DANS LES LOCALITES DE
MAKENENE-CENTRE, KINDING-NDE, NGOKOP, NYOKON (PNEUMADING), MAKENENE (LOT 1) ET
CONSTRUCTION DE DEUX (02) FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS CERTAINS
CENTRE DE SANTE (CMA, CSI DE KINDING-NDJABI) FINANCEMENT MINSANTE LOT (02)**

Le Maire de la Commune de Makénéné, Maitre d'Ouvrage 22 MAI 2026, la lettre commande objet de la consultation sus-visée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

LOT	ATTRIBUTAIRE	PROJETS	MONTANT TTC FCFA	MONTANT TTC EN LETTRES	DELA D'EXECUTION
Lot 1	STE BETA ENGINEERING SARL	Construction de cinq (05) forages positifs équipés de PMH à Kinding-ndé, Ngokop, Nyokon (Pneumading)	42.410.474	Quarante-deux millions quatre cent dix mille quatre cent soixante- quatorze francs CFA	QUATRE (04) MOIS
Lot 2	Tél: 675 02 37 22	Construction de deux (02) forages positifs équipés de PMH au CMA, CSI de Kinding- Ndjabi	16.964.189	Seize millions neuf cent soixante-quatre mille cent quatre-vingt-neuf francs CFA	QUATRE (04) MOIS
Total Lot 1 et Lot 2			59.374.663	Cinquante-neuf millions trois cent soixante- quatorze mille six cent soixante-trois francs CFA	

Ladite Entreprise est invitée à se présenter à l'hôtel de ville de Makénéné dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent Communiqué. Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés par conséquent, de passer retirer leurs offres sous quinzaine à la porte 12 de l'hôtel de ville de Makénéné.

Ampliations :

- MINDDEVEL (pour information)
- MINMAP/M&I (pour information)
- DRMAP/SMI (pour archivage)
- PRESIDENT CIPM/MAK (pour information)
- PF/ARMPICE (pour publication AU JDM)
- ARCHIVES/CHRONOS

Makénéné, le 22 MAI 2026

LE MAIRE PAR INTERIM



Jungong Esther Horngwe
Maire par Intérim

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU

COMMUNE DE MAKENENE

SERVICE TECHNIQUE

N° 001/D/C-MAK/CST/2026



REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

MBAM AND INOUBOU DIVISION

MAKENENE COUNCIL

TECHNICAL SERVICE

DECISION MUNICIPALE N° 001...../CMIC-MAKCSP/SG/CIPM/SPN/2026 DU 22 MAI 2026

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE OBJET DE L'APPEL D'OFFRE N°002/AONO /C-MAK/CIPM/ 2026 DU 30 JANVIER 2026 RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) FORAGES POSITIFS EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE, FINANCEMENT MINDDEVEL DANS LES LOCALITES DE MAKENENE-CENTRE, KINDING-NDE, NGOKOP, NYOKON (PNEUMADING), MAKENENE (LOT 1) ET CONSTRUCTION DE DEUX (02) FORAGES EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE DANS CERTAINS CENTRE DE SANTE (CMA, CSI DE KINDING-NDJABI) FINANCEMENT MINSANTE LOT (02) DANS LA COMMUNE DE MAKENENE, DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAKENENE, MAITRE D'OUVRAGE

Vu la Constitution

Vu la loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des collectivités territoriales décentralisées ;

Vu la loi N°2025/012 du 17 Décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;

Vu le décret N°92/127 du 26 juin 1992 portant création de la commune de Makénéne et son ressort territorial ;

Vu le décret N°2012/07 du 08 Mars 2021 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;

Vu le décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics ;

Vu l'arrêté N° 000423/A/MINDDEVEL du 03 Novembre 2020 constatant l'élection de **Madame FUNGONG Esther** en qualité de premier Adjoint au Maire et Maire par intérim de la Commune de Makénéne suivant l'article 205 de la loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 ;

Vu l'arrêté N°0101/A/MINMAP du 03 Juillet 2018 portant création de la commission interne de passation des marchés publics auprès des communautés urbaines, communes et communes d'arrondissement ;

Vu la circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du code des marchés publics ;

Vu la circulaire N°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;

Vu la lettre circulaire N°000001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant instructions relatives à l'exécution de la loi de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2026

Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Makénéne formulée A M. Le Maire de la Commune de Makénéne.

Vu les nécessités de services.

DECIDE :

Article 1^{er} : Sur proposition de la Commission Interne de Passation de la Commune de Makénéne la lettre commande objet de la consultation sus visée est attribuée au soumissionnaire ci-après :

LOT	ATTRIBUTAIRE	PROJETS	MONTANT TTC FCFA	MONTANT TTC EN LETTRES	DELAI D'EXECUTION
Lot 1	STE BETA ENGINEERING SARL Tél: 675 02 37 22	Construction de cinq (05) forages positifs équipés de PMH à Kinding-ndé, Ngokop, Nyokon (Pneumading)	42.410.474	Quarante-deux millions quatre cent dix mille quatre cent soixante-quatorze francs CFA	QUATRE (04) MOIS
Lot 2		Construction de deux (02) forages positifs équipés de PMH à CMA, CSI de Kinding-Ndjabi	16.964.189	Seize millions neuf cent soixante-quatre mille cent quatre-vingt-neuf francs CFA	QUATRE (04) MOIS
Total Lot 1 et Lot 2			59.374.663	Cinquante-neuf millions trois cent soixante-quatorze mille six cent soixante-trois francs CFA	

Article 2 : Ladite Entreprise est invitée à se présenter à la Commune de Makénéne dans un délai de sept (07) jours à compter de la date de publication du présent communiqué en vue de l'établissement du projet des lettres commande.

Article 3 : La présente Décision sera publiée, communiquée et affichée partout où besoin sera

Ampliations :

- MINDDEVEL (pour information)
- MINMAP/M&I (pour information)
- DRMAP/SMI (pour archivage)
- PRESIDENT CIPM/MAK (pour information)
- PF/ARMPICE (pour publication AU JDM)
- ARCHIVES/CHRONOS

Makénéne, le **22 MAI 2026**

LE MAIRE PAR INTERIM



Fangong Esther Fonkngwe
Maire par intérim